

GUIDE BÉNÉFICIAIRE ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

LE CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE
AMÉLIORE
VOTRE QUOTIDIEN

CHÈQUE SOLIDARITÉ 31,

un mode de paiement simple et sécurisé
pour les personnes bénéficiaires de
l'allocation personnalisée d'autonomie
(APA).

Ticket
CESU **Edenred**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE QUOTIDIEN



Chef de file de l'action publique de proximité en faveur des personnes âgées, le Conseil départemental mène une politique active de soutien fondée sur l'accompagnement et favorisant le maintien à domicile.

Pour les aides et travaux de votre vie quotidienne, le Conseil départemental renouvelle son dispositif : CHÈQUE SOLIDARITÉ 31.

Délivrés et financés par le Conseil départemental, ces chèques emploi service universel (CESU) permettent de payer votre salarié-e de façon simple et efficace et sans modifier vos droits à l'allocation personnalisée d'autonomie.

Pour aller plus loin dans la modernisation de son action, le Conseil départemental vous propose également une version dématérialisée du CHÈQUE SOLIDARITÉ 31. Être à vos côtés et faciliter votre quotidien : voilà ce qui guide notre action.

Georges Méric

Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne



CHÈQUE SOLIDARITÉ 31, C'EST QUOI ?

- Ce sont des chèques emploi service universel (CESU) financés par le Conseil départemental.
- L'APA permet de payer le salaire net, les congés payés et les charges sociales de votre aide à domicile, dans la limite du plan d'aide accordé.
- Le Conseil départemental verse le montant de l'APA sous forme de CHÈQUES SOLIDARITÉ 31 adressés tous les mois, à votre domicile.
- Si vous avez choisi de les recevoir sous format électronique « e-CESU », il vous suffit de vous connecter sur votre compte à partir du site :
<http://www.ticket-cesu.fr>
- Les CHÈQUES SOLIDARITÉ 31 sont nominatifs et strictement personnels. Leur validité a une durée limitée qui est précisée sur le chèque.

Exemple : si vous possédez des CHÈQUES SOLIDARITÉ 31 « 2017 », ils sont valables jusqu'au 31 janvier 2018. Votre aide à domicile peut les encaisser jusqu'au 28 février 2018.



VOUS FAITES APPEL À UN-E SALARIÉ-E EN EMPLOI DIRECT OU MANDATAIRE

DANS CE CAS, VOUS ÊTES EMPLOYEUR DE VOTRE SALARIÉ-E. POUR POUVOIR UTILISER VOS CHÈQUES SOLIDARITÉ 31, VOUS AVEZ PLUSIEURS DÉMARCHES À EFFECTUER.

3

Vous payez le salaire net et les congés payés de votre salarié-e avec vos CHÈQUES SOLIDARITÉ 31 dans la limite de votre plan d'aide.

Vous complétez sa rémunération si nécessaire par tout moyen de paiement.

1

À la première utilisation, vous devez directement (ou avec l'aide du service mandataire) **vous affilier** au Centre national du CESU (CNCESU), afin d'être recensé comme employeur.

2

Assurez vous que votre salarié-e est affilié-e au Centre de remboursement du CESU (CRCESU). Sinon, vous devez lui remettre le formulaire d'affiliation que vous avez reçu ou vous connecter sur le site du CRCESU (www.cr-cesu.fr) afin d'effectuer cette démarche ou de télécharger le formulaire. Vous pouvez aussi affilier directement votre aide à domicile sur le site internet www.ticket-cesu.fr, depuis votre espace bénéficiaire.

4

Vous (ou votre organisme mandataire) déclarez le salaire net réglé à votre salarié au Centre National CESU (CNCESU) par envoi du volet social au CNCESU ou directement par déclaration sur le site internet www.cesu.urssaf.fr. La part des charges sociales financée par le Conseil départemental sera versée mensuellement sur votre compte bancaire.

5

Les cotisations sociales, en fonction du nombre d'heures déclarées, seront calculées et prélevées automatiquement sur votre compte bancaire par le CNCESU.

CHÈQUE SOLIDARITÉ 31, MODE D'EMPLOI

- **Votre aide à domicile intervient chez vous**

- **À la fin du mois**, vous (ou votre service mandataire) :

- **Calculez le salaire net** dû à votre aide à domicile, comprenant les congés payés (hors charges sociales)

- **Payez votre aide à domicile avec les CHÈQUES SOLIDARITÉ 31.**

La composition des chéquiers est **automatiquement adaptée** au nombre d'heures prévu par votre plan d'aide.

Pour éviter les trop petites coupures et gérer plus simplement vos carnets, la valeur d'un chèque peut correspondre à une heure travaillée ou à plusieurs heures pour les plans les plus importants.

Exemple plan d'aide APA : pour un plan d'aide de 64 heures avec un taux de participation de 0%, il vous sera remis un carnet de 31 tickets de 2 heures, et un carnet de 2 tickets d'1 heure.

1

Vous **complétez votre participation éventuelle** par chèque ordinaire, espèces ou autres

2

Vous **déclarez le salaire versé au Centre national CESU (CNCESU)** qui vous adressera en retour un avis de prélèvement des cotisations sociales

3

Le **Centre national CESU (CNCESU)** prélèvera ensuite le montant de ces cotisations sur votre compte bancaire

4

Le **Centre national CESU** adresse une attestation d'emploi à votre aide à domicile, équivalente à un bulletin de salaire

5

Votre aide à domicile se fait rembourser les **CHÈQUES SOLIDARITÉ 31** auprès du Centre de remboursement CESU (CRCESU)

Si vous avez opté **pour le e-CESU, votre aide à domicile n'a aucune démarche à faire**, le montant du salaire sera directement versé sur son compte bancaire.



DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES AVEC LE e-CESU, LES CHÈQUES SOLIDARITÉ 31 DÉMATÉRIALISÉS

Au lieu de recevoir vos CHÈQUES SOLIDARITÉ 31 sous format papier, vous avez la possibilité de les recevoir sous format électronique sur votre espace bénéficiaire Ticket CESU accessible depuis le site www.ticket-cesu.fr.

Si vous choisissez la version dématérialisée des CHÈQUES SOLIDARITÉ 31, votre compte personnel est crédité chaque mois du montant déterminé par votre plan d'aide d'allocation personnalisée autonomie.

Pourquoi choisir la version dématérialisée des CHÈQUES SOLIDARITÉ 31 :

- Plus simple, vous réglez votre aide à domicile en quelques clics ;
- Plus précis, vous réglez votre aide à domicile au centime près ;
- Plus rapide, votre aide à domicile dispose de son salaire sous 72 heures maximum sur son compte bancaire ;
- Plus sûr, vous évitez tout risque de perte ou de vol des chéquiers ;
- Plus écologique, vous contribuez à réduire la consommation de papier.

L'APPLICATION MOBILE TICKET CESU

GRATUIT



**CONNECTEZ-VOUS AVEC VOS IDENTIFIANTS
À L'ESPACE BÉNÉFICIAIRE TICKET CESU.**

Accessible sur :



Flashez ce code



UNE ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE VOUS ACCOMPAGNE À TOUT MOMENT

Des conseillers spécialisés dans les services à la personne vous informent sur l'utilisation de vos CHÈQUES SOLIDARITÉ 31 au :

0 800 10 00 31 Service & appel gratuits

Service et appel gratuits depuis un poste fixe
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE :
www.ticket-cesu.fr

